

SESSION 2024

---

**AGRÉGATION**  
Concours interne et CAER

Section  
**MUSIQUE**

**Épreuve de culture musicale et artistique**

Durée : 6 heures

---

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

**Le diapason mécanique est autorisé.**

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.**

**Tournez la page S.V.P.**

## SUJET

Dans le chapitre *Les chorégraphes et leurs compositeurs : liens de dépendance, quête d'indépendance*, Florence Poudru (historienne, spécialiste de la danse) note, à propos du ballet *Mirages* (chorégraphie et argument de Serge Lifar, musique d'Henri Sauguet et décors de Cassandre [graphiste, affichiste, décorateur de théâtre, 1901-1986]) : « Ce ballet est construit dans l'esprit paritaire cher à Fokine [danseur et chorégraphe russe, 1880-1942] et accorde une place notable au peintre et au compositeur. » (Poudru, 2019, p. 110). Afin de compléter son propos, Florence Poudru cite également Serge Lifar, témoignant, à propos de cette œuvre : « Nous avons travaillé dans une telle fraternité d'âme qu'il est difficile de déterminer quel est l'auteur véritable du ballet, à moins de considérer comme tel le trio tout entier ». (Lifar, 1944, cité par Poudru, 2019, p. 110).

Vous formaliserez votre réflexion en croisant les idées avancées par l'historienne avec des œuvres musicales et plus généralement artistiques, de genres, de styles et d'époques divers, en lien avec la thématique « Musique, théâtre, mouvement et scène » issue du champ de questionnement « Le son, la musique, l'espace et le temps » qui irrigue l'enseignement de spécialité en cycle terminal.

## INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

## AGRÉGATION INTERNE MUSIQUE

► Concours interne de l'Agrégation de l'enseignement public :

Concours	Section/option	Épreuve	Matière
EAI	1700B	101	7928

► Concours interne du CAER / Agrégation de l'enseignement privé :

Concours	Section/option	Épreuve	Matière
EAH	1700B	101	7928

